

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE DELS FORCATS

Séance du 9 novembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	8

Objet de la Délibération :

DM1

L'an deux mille vingt-deux
le 9 novembre

A 18 heures, le Conseil municipal de la commune de Saint Pierre Dels Forcats, dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BLANQUE Pierre

Présents : M. BLANQUE Pierre - M. BUL Alain - M. ECHARD Vincent – M. FOURNIER Daniel - M. GAURENNE Claude – Mme GAURENNE Sylvie - Mme LINTZ Ghislaine –Mme RODRIGUEZ Noémie

Absents excusés : Mme INGLES Martine – M. PINEDE Jean-Marie

Secrétaire de séance : Mme GAURENNE Sylvie

Date de convocation : 4 novembre 2022

2022 / 041

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les dépenses d'investissement :

- APFI Protection incendie pour l'ancien centre des Eclaireurs : 17 245,20 €
- ARENY reprise réseau Eau Pluviale rue de la Jassette : 11 520 €

nécessitent un ajustement d'ordre budgétaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, décide l'ajustement d'ordre budgétaire suivant :

Extrait du registre

Dépense d'Investissement Compte 2181 - 11 520 €	Dépense d'Investissement Compte 21538 + 11 520 €
Dépense d'Investissement Compte 2181 - 17 245,20 €	Dépense d'Investissement Compte 2181 opération 1012 : + 17 245,20 €
Total : - 28 765,20 €	Total : + 28 765,20 €

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,

Le Maire,
Pierre BLANQUE



Accusé de réception en préfecture
086-216601880-20221109-2022-041-DE
Date de réception préfecture : 29/11/2022